

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL**

de la trois cent quatre-vingt-neuvième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 29 février 2016 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 25 AVRIL 2016**

**Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-neuvième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 29 février 2016 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales	X	
CHARTRAND-GAUTHIER, Jean-Christophe Étudiant	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues		X
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique		X
GOODMAN, Shawn Étudiant	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
SAINT-PIERRE, Chantal Professeure – Département des sciences infirmières	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X (Conf. téléphonique)	
VACANT Chargé(e) de cours		
VACANT Membre exerçant une fonction de direction d'enseignement (VRER)		
VACANT Membre socio-économique		

**OBSERVATEUR ET OBSERVATRICES :****PRÉSENT****ABSENT**

MANSEAU, André  
Doyen de la recherche et  
vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant

X

LAPOINTE, Geneviève  
Agente de recherche – Décanat des études

X

RENAUD, Louise  
Chargée de cours

X

ROCHFORT, Odette  
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :**

ROY, André J.

X

**ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :**

AUGER, Mireille

X

**INVITÉ :**

MAILLOUX, Gilles  
Directeur des communications et du recrutement

X

La présidente, madame Lyse Ricard, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 36.

Elle souligne la présence de monsieur Gilles Mailloux, directeur des communications et du recrutement, qui assistera à la présente séance.

---

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal :
  - 2.1 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-huitième (7 décembre 2015) réunion
    - 2.1.1. Approbation
    - 2.1.2. Affaires en découlant
- 3.- Affaires générales et corporatives
  - 3.1. Information de la présidente
  - 3.2. Information du recteur
  - 3.3. Engagement et affectation d'une personne au poste de vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche (**à huis clos**)
  - 3.4. Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi d'un cadre (**à huis clos**)
  - 3.5. Recommandations du recteur concernant l'attribution du titre de *Bâtisseur de l'UQO* (**à huis clos**)
  - 3.6. Modification du *Règlement sur la promotion d'un environnement sans fumée* à l'UQO
  - 3.7. Modification du *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'UQO
- 4.- Affaires académiques
  - 4.1. Renouvellement de mandat du titulaire de la Chaire de Recherche en calcul distribué
  - 4.2. Mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité
  - 4.3. Ouverture des admissions à la maîtrise en administration des affaires (MBA) (1522-1523-1524) au campus de Saint-Jérôme
- 5.- Affaires administratives et financières
  - 5.1. Modifications au plan des effectifs
  - 5.2. Octroi d'un contrat de services sur demande pour les systèmes électriques des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais
  - 5.3. Octroi d'un contrat de services sur demande pour les systèmes mécaniques et de thermopompes des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais
  - 5.4. Ajout d'un bâtiment modulaire au campus de Saint-Jérôme

- 5.5. Octroi d'un contrat pour la rénovation de logements aux Résidences Taché
- 5.6. Bail entre l'École du Barreau et l'Université du Québec en Outaouais
- 6.- Nominations
  - 6.1 Recommandation de nomination, à l'Assemblée des gouverneurs, du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec
  - 6.2 Nomination d'un membre au comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2015-2016
  - 6.3 Nomination de trois (3) membres au comité santé, sécurité et prévention
  - 6.4 Nomination d'une personne chargée de cours à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais
  - 6.5 Nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche
  - 6.6 Nomination d'étudiants à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais
  - 6.7 Nomination d'un professeur à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais
- 7.- Période d'information et questions
- 8.- Dépôt de documents
  - 8.1 *Étude d'impact documentaire du projet de programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat*
  - 8.2 *Synthèse de l'évaluation périodique – baccalauréat en psychoéducation du Décanat des études*
  - 8.3 *Retrait du poste de responsable de module à Saint-Jérôme*
- 9.- Prochaine réunion (25 avril 2016)
- 10.- Clôture de la séance

## 2.- **Procès-verbal :**

### 2.1 **Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-huitième (7 décembre 2015) réunion**

#### 2.1.1 **Approbation**

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-huitième (7 décembre 2015) réunion, et ce, sans modification.

#### 2.1.2 **Affaires en découlant**

Le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-huitième (7 décembre 2015) réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne :

**Point 6.4** (p. CA-19) : le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant porte à l'attention des membres que les informations demandées

concernant les ressources documentaires du programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat ont été transmises au point 8.1 du présent ordre du jour sous de la rubrique *Dépôt de documents*.

### **3.- Affaires générales et corporatives**

#### **3.1 Information de la présidente**

La présidente fait savoir qu'une grande ouverture se dégage du cabinet de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David. Cette dernière, ainsi que son chef de cabinet, madame Isabelle Melançon, se sont montrées sensibles à la situation de l'UQO.

#### **3.2 Information du recteur**

##### Demande des recteurs au ministre de l'Enseignement supérieur

Il porte à l'attention des membres que 19 recteurs et dirigeants de l'ensemble des universités du Québec se sont ralliés et ont demandé au ministre de l'Enseignement supérieur de revenir sur sa décision et d'augmenter la subvention de fonctionnement des universités du pourcentage total des hausses de salaire accordées aux employés de l'État.

##### Entente entre l'UQO et la Ville de Gatineau

Il souligne que les démarches visant la mise en œuvre de l'observatoire du développement de l'Outaouais et le développement de nouveaux programmes s'accroissent. Une rencontre de travail entre l'UQO et la ville de Gatineau s'est récemment tenue à cet effet. Les représentants de l'UQO dans ce projet sont madame Lisette Blouin-Monfils, monsieur Yves Dupont ainsi que lui-même.

##### 35<sup>e</sup> anniversaire de l'UQO

Il rappelle aux membres que le printemps 2016 marquera le 35<sup>e</sup> anniversaire de l'UQO. Des célébrations modestes, qui se tiendront lors du Grand rendez-vous de l'UQO, permettront notamment à la communauté de souligner cet anniversaire.

##### L'importance du réseau de l'UQ dans l'enseignement supérieur au Québec

Il mentionne que les recteurs travaillent depuis quelques mois à la préparation d'un bilan exposant la contribution du réseau de l'Université du Québec (UQ) à l'enseignement supérieur et à la recherche au cours des 50 dernières années. Le siège social du réseau assure par ailleurs la rédaction d'un livre historique qui soulignera le 50<sup>e</sup> anniversaire du réseau de l'UQ. Ces efforts concertés permettront d'attester de l'importance des universités du réseau et de leur rôle crucial dans le développement social et économique du Québec.

#### **3.3 Engagement et affectation d'une personne au poste de vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche (à huis clos)**

Les observateurs réguliers et l'invité quittent la séance.

Le recteur indique que le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est devenu vacant suite à sa nomination à titre de recteur de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), le 30 janvier 2015, d'où la nécessité de procéder à la dotation du poste.

Sous l'autorité du recteur, le processus de nomination d'une personne à titre de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est encadré par les dispositions du *Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche*.

Un comité de mise en candidature a donc été formé et présidé par le recteur et était composé des personnes suivantes :

Monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, étudiant membre du conseil d'administration;

Monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, chargé de cours membre de la commission des études;

Madame Lyse Ricard, présidente du conseil d'administration;

Madame Chantal Saint-Pierre, professeure membre du conseil d'administration;  
Monsieur Jean-François Simard, professeur membre de la commission des études.  
Monsieur André J. Roy, secrétaire général, a agi à titre de secrétaire du comité.

Le recteur a procédé, à l'automne 2015, au lancement d'un premier concours visant à doter ce poste. Il a alors confié le recrutement à la firme Kenniff & Racine inc., spécialisée dans la recherche de cadres supérieurs. Le processus n'ayant pas été concluant quant à la recommandation d'un candidat, un deuxième concours a été lancé du 15 décembre 2015 au 8 janvier 2016. L'affichage du poste a paru dans les principaux médias ainsi que sur des sites électroniques d'offres d'emploi concernant particulièrement le monde universitaire.

Conformément au règlement précité, le comité de mise en candidature, dont la composition est demeurée la même pour les deux concours, a retenu une candidature, soit celle de madame Sylvie Boucher de Grosbois, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides.

La consultation auprès des catégories de personnes identifiées dans le règlement précité s'est déroulée du 10 février au 23 février 2016. Deux rencontres avec les membres de la communauté universitaire visés par le règlement et la candidate ont notamment eu lieu aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, respectivement les 8 et 9 février 2016. La commission des études, à titre de commission, a été consultée dans le cadre d'une réunion spéciale le 25 février 2016.

Le recteur soumet au conseil d'administration sa recommandation d'embauche et d'affectation de madame Sylvie Boucher de Grosbois pour le poste de vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche.

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Les membres conviennent en séance d'ajouter un dispositif à la résolution concernant la décision du conseil de divulguer des résultats de la consultation, soit :

« **DE DIVULGUER** les résultats de la consultation selon la disposition prévue à l'article 3.1.7 du *Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche* ».

Après délibérations et suite au vote secret, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 389-CA-5916 concernant l'engagement et l'affectation d'une personne au poste de vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche (madame Sylvie Boucher de Grosbois); laquelle est jointe en appendice.

Les observateurs réguliers et l'invité réintègrent la séance.

### **3.4 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi d'un cadre (à huis clos)**

Monsieur Gilles Mailloux quitte la séance.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que conformément au *Règlement général 6* : « Ressources humaines » de l'UQ et aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de monsieur Simon Latulippe. Ce dernier est affecté au poste de directeur des Services aux étudiants (résolution 378-CA-5745).

Le contrat de monsieur Latulippe a débuté le 13 octobre 2014 et prendra fin le 12 octobre 2016.

Or, l'article 6.04 du protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre prévoit que :

*« Au terme d'un premier contrat décrit en 6.01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7. »*

Considérant que le terme du contrat de monsieur Latulippe est le 12 octobre 2016, l'article 6.05 dudit protocole prévoit la modalité suivante :

*« Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de six (6) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs y étant associés, le cas échéant.*

*[...]. »*

Par ailleurs, la procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné est favorable.

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée de madame Louise Briand, les membres conviennent de permettre aux observateurs réguliers de demeurer dans la salle pendant le huis clos.

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5917 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de monsieur Simon Latulippe; laquelle est jointe en appendice.

### **3.5 Recommandations du recteur concernant l'attribution du titre de *Bâtisseur de l'UQO* (à huis clos)**

Le recteur mentionne que conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions* de l'UQO, ci-après la Politique, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution du prix *Bâtisseur de l'UQO*, édition 2016.

Les personnes admissibles à recevoir le titre devaient avoir été à l'emploi de l'UQO pendant un minimum de 10 ans et ne plus être à l'emploi de l'UQO au moment de la sélection. Elles devaient également répondre aux deux critères de sélections suivants, soit d'avoir contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et d'avoir fait preuve, durant leur carrière, d'un haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission. L'appréciation de la contribution devait tenir compte du contexte prévalant à l'UQO pendant la carrière de la personne.

Le processus de sélection des récipiendaires, sous la responsabilité du secrétaire général, a été réalisé entre les mois d'octobre 2015 et janvier 2016. Suite à un appel de candidatures auprès des membres du collège de désignation, un comité a été formé pour dresser, dans un premier temps, la liste comprenant toutes les candidatures les plus fréquemment proposées pour chaque groupe d'emploi. Dans un deuxième temps, le comité a déterminé la liste finale des récipiendaires en fonction de l'importance de la contribution de la personne au développement de l'UQO et au caractère durable de cette contribution.

Le comité de sélection a été formé par le secrétaire général, monsieur André J. Roy, et était composé, outre lui-même, de la présidente de l'Association des retraités de l'UQO, madame Leticia Messier, et de quatre personnes ayant déjà reçu le titre de *Bâtisseur de l'UQO*, soit madame Pierrette Mageau et messieurs André Beaucage, Toussaint Fortin et Marc-André Larose. Madame Mireille Auger, attachée d'administration au Secrétariat général, agissait à titre de secrétaire du comité.

Le conseil d'administration est invité à procéder, sur recommandation du recteur, à l'attribution du titre *Bâtitseur de l'UQO*, édition 2016, aux cinq (5) personnes dont le nom figure sur la liste déposée en séance.

La remise des titres aura lieu le 10 juin 2016 dans le cadre de la traditionnelle cérémonie annuelle de reconnaissance des employés.

Sur proposition de Shawn Goodman, appuyée par Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée de madame Louise Briand, les membres conviennent de permettre aux observateurs réguliers de demeurer dans la salle pendant le huis clos.

Sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5918 concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre *Bâtitseur de l'UQO*; laquelle est jointe en appendice (résolution sous embargo jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2016).

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5919 concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre *Bâtitseur de l'UQO*; laquelle est jointe en appendice (résolution sous embargo jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2016).

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5920 concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre *Bâtitseur de l'UQO*; laquelle est jointe en appendice (résolution sous embargo jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2016).

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5921 concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre *Bâtitseur de l'UQO*; laquelle est jointe en appendice (résolution sous embargo jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2016).

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5922 concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre *Bâtitseur de l'UQO*; laquelle est jointe en appendice (résolution sous embargo jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2016).

Monsieur Gilles Mailloux réintègre la séance.

### **3.6 Modification du Règlement sur la promotion d'un environnement sans fumée à l'UQO**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que suite à l'adoption par le gouvernement du Québec de la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics* (L.R. Chapitre P-38.01), l'Université avait adopté un règlement sur la protection des non-fumeurs. Ce règlement, entré en vigueur le 17 avril 1992, permettait l'usage du tabac dans les cafés-bars. Par la suite, en juin 1998, le gouvernement adoptait la *Loi sur le tabac* afin de mieux protéger les non-fumeurs. L'Université a modifié subséquemment, en 2002, son règlement pour éliminer l'usage du tabac.

Le gouvernement du Québec a approuvé la *Loi modifiant la Loi sur le tabac* qui est entrée en vigueur le 31 mai 2006. Des modifications ont été apportées au règlement pour s'harmoniser à la nouvelle loi.

Le 26 novembre dernier, le gouvernement votait à l'unanimité pour l'adoption du projet de loi no 44. Le texte législatif qui a été adopté et sanctionné vient par ailleurs modifier

le titre de la loi, qui est désormais désignée sous l'appellation de *Loi concernant la lutte contre le tabagisme*.

Les modifications à la Loi viennent confirmer l'importance de la lutte contre le tabagisme. Ces modifications visent la cigarette électronique et les risques qu'elle peut représenter. La Loi prévoit donc d'assimiler à du tabac la cigarette électronique et tout autre dispositif de cette nature que l'on porte à la bouche pour inhaler toute substance contenant ou non de la nicotine. La Loi prévoit aussi des amendes beaucoup plus élevées.

Soucieux de promouvoir un environnement sans fumée à l'UQO, le comité santé, sécurité et prévention recommande des modifications au règlement actuel dans le sens de la loi.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5923 concernant les modifications du *Règlement sur la promotion d'un environnement sans fumée à l'UQO*; laquelle est jointe en appendice.

### **3.7 Modification du Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'UQO**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que le 25 juin 1986, le conseil d'administration a adopté le *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'UQO. Le conseil a par la suite, soit le 16 mai 2005, approuvé une refonte de ce Règlement.

Il est maintenant nécessaire de le revoir pour en faciliter l'application. Les modifications proposées sont présentées dans le tableau diptyque qui a été transmis aux membres aux fins de la présente séance.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources répond aux questions et commentaires de membres, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- La suggestion de hausser le tarif du permis quotidien plutôt que ceux des permis par trimestre et annuel;
- La possibilité de permettre aux étudiants fréquentant le bar universitaire le *Tonik* de laisser leur voiture stationnée pour la nuit (après 3 h du matin) dans les stationnements de l'UQO;
- Les raisons qui expliquent que les vignettes ne peuvent être remplacées en cas de perte ou de vol;
- La substitution du « permis quotidien » par le « permis pour événements et colloques » dans le projet de Règlement modifié;
- Le fait que le libellé concernant le risque de remorquage (point 4.2 du Règlement initial) ne soit pas reproduit du point 5.2 du projet modifié.

Suite aux discussions, l'on convient qu'il serait opportun de mettre en place un mécanisme permettant aux étudiants de stationner exceptionnellement leur voiture à l'UQO la nuit. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources suggère dans l'intervalle que le Bureau du stationnement soit avisé lorsque des soirées sont prévues et qu'il y a des possibilités que des voitures demeurent stationnées pour la nuit.

Le vice-recteur effectuera des vérifications quant à la substitution du « permis quotidien » par le « permis pour événements et colloques ».

Un membre demande que la communauté universitaire soit informée des modifications apportées aux deux politiques concernées par les points 3.6 et 3.7. Le directeur des communications et du recrutement précise que le communiqué habituel adressé aux membres de la communauté sur les décisions du conseil sera envoyé. Une communication spécifique aux politiques modifiées pourrait être effectuée s'il y a lieu.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par monsieur Denis Harrison, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la

résolution 389-CA-5924 concernant les modifications au *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'UQO*; laquelle est jointe en appendice.

#### 4.- **Affaires académiques**

##### 4.1 **Renouvellement de mandat du titulaire de la Chaire de Recherche en calcul distribué**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que la Chaire de recherche en calcul distribué (Chaire CALDI) a été créée par le conseil d'administration en février 2001. Par la suite, le conseil d'administration renouvelait à trois reprises le mandat de monsieur Andrzej Pelc, titulaire de ladite Chaire, pour des périodes de cinq (5) ans, soit du 20 février 2001 au 31 mai 2006, du 1<sup>er</sup> juin 2006 au 31 mai 2011 et, enfin, du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 31 mai 2016.

Le mandat du professeur Pelc arrivant à échéance, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant présente au conseil d'administration les bilans annuels de la Chaire CALDI ainsi qu'une mise à jour de la programmation de la Chaire pour les prochaines années.

Le conseil d'administration est invité à se prononcer sur le renouvellement du mandat du professeur Pelc à titre de titulaire de la Chaire CALDI.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5925 concernant le renouvellement du mandat du titulaire de la Chaire de recherche en calcul distribué; laquelle est jointe en appendice.

##### 4.2 **Mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant soumet à l'attention des membres du conseil d'administration la mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité.

La commission des études du 28 janvier 2016 a reçu la mise à jour des listes de regroupements des programmes de premier cycle, de deuxième cycle et de troisième cycle. Elle a recommandé de transmettre les listes au conseil d'administration aux fins d'adoption.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne, en réponse à la préoccupation d'un membre, que malgré que la gestion administrative des baccalauréats par cumul soit lourde, ces cheminements offrent une flexibilité grandement appréciée par les étudiants.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5926 concernant la mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité; laquelle est jointe en appendice.

##### 4.3 **Ouverture des admissions à la maîtrise en administration des affaires (MBA) (1522-1523-1524) au campus de Saint-Jérôme**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration l'ouverture des admissions à la maîtrise en administration des affaires (MBA) (1524) au campus de Saint-Jérôme.

Il propose d'offrir la maîtrise en administration des affaires (MBA), programme déjà offert au campus de Gatineau, au campus de Saint-Jérôme, à compter de l'automne 2016. Cela répondrait à l'importante croissance des programmes en administration au campus de Saint-Jérôme, ainsi qu'à l'intérêt exprimé par plusieurs étudiants de ce campus d'y poursuivre des études de cycles supérieurs en gestion.

Ce programme de maîtrise vise les cadres et les professionnels dans cette région et les nombreux étudiants présentement inscrits dans un programme de baccalauréat en administration. Ces éléments favorisent l'implantation d'une cohorte intéressante et viable

pour l'offre de ce programme. Également, la mise en œuvre du programme est facilitée par la capacité d'encadrement et la volonté des professeurs de Saint-Jérôme d'accueillir des étudiants de cycles supérieurs au sein de leurs équipes de recherche.

L'assemblée départementale des sciences administratives a donné un avis favorable à l'égard du projet d'ouverture des admissions à Saint-Jérôme.

La commission des études, lors de sa séance du 28 janvier 2016, a également formulé un avis favorable à l'égard du projet.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5927 concernant l'ouverture des admissions à la maîtrise en administration des affaires (MBA) (1522-1523-1524) au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

La présidente décrète une suspension de la séance, à 17 h 45, pour le repas. Elle confirme la reprise des travaux à 18 h 10.

## **5.- Affaires administratives et financières**

### **5.1 Modifications au plan des effectifs**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe le conseil du départ à la retraite du titulaire du poste de conseiller en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines. Il mentionne aussi le poste vacant de conseiller en gestion des ressources humaines au Décanat de la gestion académique. Aussi, il explique le transfert des responsabilités des relations de travail et des négociations avec les syndicats des professeurs et des personnes chargées de cours du Décanat de la gestion académique au Service des ressources humaines. Ces changements interpellent le directeur du Service des ressources humaines afin de présenter un projet pour la révision des tâches professionnelles à effectuer au Service des ressources humaines.

Après analyse des tâches et responsabilités révisées par le Service des ressources humaines, il apparaît que le statut du poste de conseiller en gestion des ressources humaines n'est plus approprié aux nouvelles tâches à effectuer.

Il est recommandé d'abolir un (1) poste de conseiller en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, d'abolir un (1) poste de conseiller en gestion des ressources humaines au Décanat de la gestion académique, et de créer un (1) poste de cadre adjoint au directeur du Service des ressources humaines à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, et de modifier le plan des effectifs en conséquence.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que la modification proposée aurait par ailleurs pour effet de réduire significativement les frais juridiques et de dégager une économie en salaire de 85 000 \$.

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources répondent aux préoccupations et aux questions de membres, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- Le partage des tâches entre le Décanat de la gestion académique et le Service des ressources humaines;
- L'avis d'un membre qui considère qu'une telle restructuration exige la réévaluation du rôle du doyen de la gestion académique et la prise en compte de l'historique de la création de ce poste (exigences, pour le titulaire du poste, d'un doctorat, d'expérience en enseignement universitaire et de connaissances des enjeux des professeurs, des chargés de cours et des étudiants salariés);
- La façon dont le Service des ressources humaines et le Décanat de la gestion académique prévoient travailler ensemble;
- Le soutien nécessaire pour aider le nouveau cadre adjoint aux ressources humaines.

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources précisent notamment que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche demeurera le supérieur immédiat des professeurs et que le doyen de la gestion académique continuera d'assurer la gestion des tâches académiques. La restructuration permettra par ailleurs de libérer le doyen de la gestion académique des relations de travail, tâches qui ont monopolisé de façon importante le temps et les ressources du décanat au cours des dernières années. Une meilleure cohérence dans les relations de travail sera également assurée. L'on souligne enfin que l'UQO est la seule université du réseau de l'UQ où les relations de travail sont traitées par le Décanat de la gestion académique.

Après délibérations, le vote secret étant demandé, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 389-CA-5928 concernant la modification au plan des effectifs; laquelle est jointe en appendice.

## **5.2 Octroi d'un contrat de services sur demande pour les systèmes électriques des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que l'UQO doit s'adjoindre les services d'un entrepreneur en électricité pour répondre à ses besoins d'entretien, de réparation et de modification des systèmes électriques aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi qu'au campus de l'ISFORT.

Conformément à la *Procédure d'acquisition des biens et services* de l'UQO, la division des approvisionnements de l'Université a lancé, le 22 janvier 2016, un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1).

L'ouverture des propositions a été faite le 15 février 2016. Trois (3) entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. L'étude des propositions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université. Le prix le plus bas ainsi que la conformité étaient les critères de sélection d'une entreprise et la recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Alpha électrique. La période du contrat est d'une année, soit du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2017 avec la possibilité de reconduire le contrat pour deux (2) périodes additionnelles d'une année.

Un membre s'interroge sur le nombre d'heures et de travailleurs requis par année. Il demande de prévoir un montant maximum et de l'ajouter au dispositif de la résolution. Le secrétaire général explique que le contrat inclut la soumission de l'entrepreneur et le cahier des charges, et que par conséquent toutes les conditions contractuelles y sont inscrites. Le conseil convient donc de laisser la résolution telle que présentée.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5929 concernant l'octroi d'un contrat de services sur demande pour les systèmes électriques des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

## **5.3 Octroi d'un contrat de services sur demande pour les systèmes mécaniques et de thermopompes des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que l'UQO désire s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour effectuer les travaux à exécution sur demande d'entretien, de réparation et d'amélioration de systèmes mécaniques et de thermopompes aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi qu'au campus de l'ISFORT.

Conformément à la *Procédure d'acquisition des biens et services* de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a lancé, le 19 janvier 2016, un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1).

L'ouverture des propositions a été faite le 15 février 2016. Quatre (4) entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. L'étude des propositions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'UQO. Le prix le plus bas ainsi que la conformité étaient les critères de sélection d'une entreprise. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Cumberland Mechanical Services Ltée. La période du contrat est d'une année, soit du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2017 avec la possibilité de reconduire le contrat pour deux (2) périodes additionnelles d'une année.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5930 concernant l'octroi d'un contrat de services sur demande pour les systèmes mécaniques et de thermopompes des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

#### **5.4 Ajout d'un bâtiment modulaire au campus de Saint-Jérôme**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'UQO occupe le campus de Saint-Jérôme d'une superficie de 10 373 mètres carrés. Selon les normes du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), ce campus a été conçu pour accueillir des effectifs de 977 étudiants en équivalence au temps plein (EEETP) et de 208 personnels en équivalence au temps complet (PETC).

En 2015-2016, les effectifs actuels sont de 1822 EEETP et les prévisions d'effectifs pour 2016-2017 sont de 2009 EETP.

Pour répondre à cette croissance de clientèle, l'Université a inscrit à son Plan décennal d'investissements universitaires 2016-2026, plan adopté au conseil d'administration à sa réunion du 2 novembre 2015, un projet d'agrandissement pour le campus de Saint-Jérôme. Également, une demande de financement a été effectuée pour ce projet sans toutefois avoir, à ce jour, la confirmation du MEESR quant à un possible octroi de fonds pour sa réalisation.

L'Université doit pallier le manque d'espace à son campus à court terme. L'offre d'espaces en location à proximité du campus est dispendieuse en termes de coûts de location. La location ne répond pas aussi aux besoins de l'UQO. L'Université considère donc l'option d'acquérir un bâtiment modulaire de deux étages d'une superficie d'environ 450 mètres carrés comprenant quatre classes de capacité de 50 étudiants.

Cette acquisition d'un bâtiment modulaire permettrait à l'UQO d'assurer sa croissance à court terme et elle se veut également une démonstration claire au MEESR qu'une solution permanente est nécessaire.

L'Université a entrepris des démarches auprès de la Ville de Saint-Jérôme afin d'utiliser, en permanence, une partie de leur stationnement situé à l'ouest du campus pour y installer ce bâtiment modulaire. La Ville de Saint-Jérôme a acquiescé à la demande de l'UQO et l'appuie dans ce projet dans la mesure où le bâtiment envisagé est de qualité et cadre bien avec son environnement au niveau architectural.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que ce type de bâtiment modulaire pourra fort probablement être vendu lorsqu'une construction permanente sera érigée, ce qui constitue l'objectif visé par l'UQO.

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources répondent aux questions de membres, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- La disponibilité d'aires de stationnement près du campus de Saint-Jérôme;
- L'utilisation du fonds de fonctionnement – un membre est d'avis que ce fonds devrait notamment être utilisé pour assurer la mission fondamentale de l'UQO en Outaouais;
- La superficie ajoutée par le bâtiment;
- Le niveau de services aux étudiants qu'il sera possible d'offrir à Saint-Jérôme;
- L'emplacement géographique du futur bâtiment – l'orientation (à l'est) indiquée dans le projet de résolution devra être validée.

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources précisent que l'UQO devra refuser des étudiants si le conseil rejette l'achat de modulaires. L'augmentation de clientèle prévue est de 180 à 200 étudiants pour l'année 2016-2017. Cela ajouterait des revenus supplémentaires d'environ 1.2 million. Ils soulignent que les attentes de la population des Laurentides sont aussi très élevées.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à la majorité (pour : 9 – contre : 1 – abstention : 1) d'adopter la résolution 389-CA-5931 concernant l'ajout d'un bâtiment modulaire au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice. Un membre, monsieur Shawn Goodman, dit s'être abstenu de voter par manque d'information.

### **5.5 Octroi d'un contrat pour la rénovation de logements aux Résidences Taché**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que la construction des Résidences Taché remonte à plus de 25 années. Il est donc nécessaire d'y effectuer des travaux d'entretien correctif pour pallier à la désuétude des logements. Il a été jugé opportun de rénover l'ensemble des logements compris dans les deux unités des Résidences Taché. Cela rendrait ces logements plus attrayants pour nos étudiants dans un marché de plus en plus compétitif.

Lors de sa réunion du 28 septembre 2015, le conseil d'administration autorisait l'UQO (résolution 386-CA-5870) à procéder au virement d'interfonds discrétionnaire au montant de 400 000 \$ pour la réfection et la rénovation des Résidences Taché.

La firme d'architectes Fortin, Corriveau, Salvail architecture + design a été mandatée pour préparer les plans et devis afin d'obtenir des propositions de la part d'entrepreneurs généraux pour la rénovation des logements de la première des deux phases prévues, soit l'unité B des Résidences Taché.

Conformément à la *Procédure d'acquisition des biens et services* de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a lancé, le 23 décembre 2015, un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). Une visite facultative a été organisée le 8 janvier 2016.

L'ouverture des soumissions a été faite le 12 février 2016. Douze entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. Les propositions ont été étudiées par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université et l'analyse de la conformité des soumissions a été effectuée par la firme d'architectes Fortin, Corriveau, Salvail architecture + design. Le prix le plus bas était le principal critère de sélection d'un entrepreneur général. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Defran inc.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que la rénovation des autres résidences n'est pas prévue pour le moment et s'effectuera selon la disponibilité budgétaire. Il ajoute que les revenus locatifs générés par les résidences sont substantiels, notamment depuis 2014-2015 puisque l'hypothèque a été payée et radiée.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5932 concernant l'octroi d'un contrat pour la rénovation de logements aux Résidences Taché; laquelle est jointe en appendice.

### **5.6 Bail entre l'École du Barreau et l'Université du Québec en Outaouais**

Le secrétaire général indique que l'École du Barreau souhaite louer trois espaces de bureau d'une superficie utilisable de 38.2 mètres carrés au deuxième étage de l'édifice du Centre de recherche en technologies langagières et de deux salles de classe au pavillon Alexandre-Taché. Ces espaces seront utilisés par l'École du Barreau pour offrir les cours préparatoires et la formation professionnelle aux futurs avocats.

Le bail projeté est pour une durée de cinq ans commençant le 1<sup>er</sup> août 2016 et se terminant le 31 juillet 2021, avec une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans.

Le 10 août 2015, le comité exécutif adoptait la résolution 384S-CX-1722, laquelle approuvait le projet de bail afin d'offrir des espaces locatifs à l'École du Barreau et autorisait le vice-recteur à l'administration et aux ressources ainsi que le secrétaire général à signer ledit bail. Depuis l'adoption de cette résolution, le projet de bail a été modifié afin de préciser l'usage des locaux à des fins d'enseignement. Un nouveau projet de bail concernant les locaux alloués à l'enseignement et un projet d'entente de services relative aux espaces de bureau ont été transmis aux membres aux fins de la présente réunion.

Le secrétaire général précise, à l'intention d'un membre, que c'est la formation professionnelle en droit civil qui sera offerte par l'École du Barreau et que cela n'inclut pas le *common law*.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5933 concernant un bail entre l'École du Barreau et l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

## 6.- Nominations

### 6.1 Recommandation de nomination, à l'Assemblée des gouverneurs, du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

Le secrétaire général mentionne que le mandat de monsieur Mario Auclair, à titre de représentant de l'UQO au comité de retraite des chargés de cours de l'UQ est échu depuis le 15 décembre 2015. L'Université a été sollicitée par le directeur du Régime de retraite des chargés de cours de l'UQ, monsieur Jean-Philippe Tremblay, pour procéder à une recommandation de nomination.

Conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 6-C « Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec », du *Règlement général 6 – Ressources humaines* de l'UQ, il appartient à l'Assemblée des gouverneurs de procéder à la nomination du membre au comité de retraite, après recommandation du conseil d'administration de l'Université.

Le conseil est donc invité à entériner cette recommandation, en vue de la communiquer à l'Assemblée des gouverneurs.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5934 concernant une recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (monsieur Mario Auclair); laquelle est jointe en appendice.

### 6.2 Nomination d'un membre au comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2015-2016

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que la démission de monsieur Denis Beaudoin en tant que membre socio-économique du conseil d'administration et membre du comité de vérification rend nécessaire la nomination d'un nouveau membre pour le remplacer.

Il est utile de rappeler que le comité de vérification a pour mandat d'établir et de maintenir un lien avec le vérificateur externe de l'Université en ce qui a trait à la préparation, à la production, à l'approbation et aux suivis utiles relatifs aux états financiers. Il assiste le conseil dans l'accomplissement de ses responsabilités qui lui sont imparties et lui fournit des conseils en vue d'assurer la meilleure gestion possible des fonds de l'Université.

Conformément à l'article 4.8.1 du *Règlement de régie interne et procédure de*

*délibérations des instances statutaires* de l'UQO, le comité est composé de quatre (4) membres du conseil, choisis annuellement parmi les catégories suivantes : membres socio-économiques, représentants des collèges et des diplômés. C'est le conseil qui désigne le président. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources assume le secrétariat. La composition de ce comité pour l'année 2015-2016 a été adoptée lors de la séance du 28 septembre dernier et est la suivante :

- Monsieur Denis Beaudoin;
- Madame Lisette Blouin-Monfils;
- Madame Lyse Ricard;
- Madame Dominique Toupin, présidente.

Le conseil est invité à désigner un nouveau membre au comité.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5935 concernant la nomination d'un membre au comité de vérification (madame Diane Godmaire); laquelle est jointe en appendice.

### **6.3 Nomination de trois (3) membres au comité santé, sécurité et prévention**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que la *Politique de santé, sécurité et prévention* prévoit, à son article 8.3, un comité de santé, sécurité et prévention composé des personnes suivantes :

- Un étudiant au premier cycle;
- Un étudiant aux cycles supérieurs;
- Un professeur;
- Une personne chargée de cours;
- Un membre du personnel de soutien;
- Un membre du personnel professionnel;
- Un membre du personnel administratif;
- Un cadre;
- Le vice-recteur à l'administration et aux ressources, président du comité;
- Le responsable de la santé, sécurité et de la prévention, membre et secrétaire du comité.

Sauf exception, ces membres sont nommés pour une période de deux ans. Or, les mandats de trois (3) membres actuels de ce comité viennent à échéance. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources a donc consulté les associations concernées afin qu'elles désignent, au sein de leur groupe respectif, un membre qui fera partie de ce comité.

Le conseil d'administration est invité à nommer les personnes suivantes, sur recommandation des associations concernées, à titre de membres du comité de santé, sécurité et prévention :

- Madame Marie-Hélène Gauthier (Association du personnel administratif), pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> février 2016 et se terminant le 30 avril 2016;
- Madame Odette Rochefort (Syndicat du personnel de soutien), pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2015 et se terminant le 30 avril 2018;
- Madame Sophie Potvin, étudiante au premier cycle (Association générale des étudiants), pour un mandat débutant le 4 janvier 2016 et se terminant le 30 avril 2016.

Un membre s'enquiert de l'expertise des membres du comité à l'égard de la santé, de la sécurité et de la prévention du laboratoire de génie électrique. Il souhaite savoir s'ils possèdent les connaissances nécessaires pour intervenir en cas de problématiques. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique qu'un sous-comité travaille actuellement à l'élaboration d'une politique relative à la sécurité dans les laboratoires. Des spécialistes sont notamment consultés pour ce faire afin d'assurer que le document garantira la sécurité

de tous. Il souligne par ailleurs qu'un projet modifié de *Politique de santé, sécurité et prévention* a déjà été rédigé et qu'il sera présenté au conseil d'administration suite à la révision du *Code de conduite*.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5936 concernant la nomination de trois (3) membres au comité de santé, sécurité et prévention (madame Marie-Hélène Gauthier, madame Odette Rochefort et madame Sophie Potvin); laquelle est jointe en appendice.

#### **6.4 Nomination d'une personne chargée de cours à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais**

Le recteur mentionne que sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'UQ et du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* de l'UQO. C'est au conseil d'administration de l'Université qu'il revient de procéder à la désignation de ses membres.

L'ensemble des personnes chargées de cours de l'Université a été convoqué, conjointement, par le secrétaire général et la présidence du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO, à une assemblée générale pour la désignation d'une (1) personne chargée de cours appelée à pourvoir le poste du membre dont le mandat est échu depuis le 24 février 2016.

L'assemblée générale des chargées et chargés de cours, à sa rencontre du 15 février 2016, a désigné le chargé de cours suivant pour siéger à la commission des études, soit monsieur Salomon Fotsing, du Département des sciences infirmières.

La durée des mandats des membres de la commission des études est de deux (2) ans et ils sont renouvelables.

Le conseil d'administration est donc invité à procéder à cette nomination.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5937 concernant la nomination d'une (1) personne chargée de cours à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (monsieur Salomon Fotsing); laquelle est jointe en appendice.

#### **6.5 Nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche**

Le secrétaire général indique que conformément à l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche, incombe au conseil d'administration.

Le CÉR est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université, selon la répartition suivante :

- Entre six (6) et dix (10) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CÉR, dont au moins 80 % sont des professeurs de l'Université;
  - André Durivage, Département des sciences administratives (01/10/2014-30/09/2017)
  - Isabelle Green-Demers, Département de psychologie et psychoéducation (01/10/2015-30/09/2018)
  - Roseline Galipeau, Département des sciences infirmières (01/10/2014-30/09/2017)
  - Geneviève Forest, Département de psychologie et psychoéducation (01/10/2014-30/09/2017)

- Mylène Leroux, Département des sciences de l'éducation (01/10/2014-30/09/2017)
- Paul Carr, Département des sciences de l'éducation (01/10/2014 – 30/09/2017)
- Dimitri Della Faille de Laverghem, Département des sciences sociales (01/10/2015 – 30/09/2018)
- François Aubry, Département de travail social (03/11/2015-30/09/2018)
- Une personne versée en éthique;
  - Louis Perron (01/10/2014-30/09/2017)
- Une personne possédant une expertise juridique;
  - Me Nicholas D'Aoust (01/10/2015-30/09/2018)
- Entre deux (2) et quatre (4) personnes provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
  - Thierry Boyer (24/09/2013-23/09/2016)
  - Jean Bartkowiak (24/09/2013-23/09/2016)
- D'un (1) à deux (2) étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat à l'Université;
  - Alex Drolet Dostaler, doctorat en psychologie (10/12/2015-09/12/2016)
  - Mahammed Ait Ali, maîtrise en gestion de projets (10/12/2015 - 09/12/2016)

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception des membres étudiants dont le mandat est d'une (1) année.

Il s'agit de nommer un membre siégeant à titre de « personne provenant de la collectivité desservie par l'UQO, mais n'étant pas affiliée à cette dernière », en remplacement de monsieur Jean Bartkowiak dont la démission a pris effet le 31 décembre 2015.

Un appel de candidatures a été lancé avec la publication d'un message sur le site Web de l'UQO. Après examen des dossiers reçus, le CER, lors de sa séance du 11 février 2016, a procédé à la sélection d'un membre afin de le recommander au conseil d'administration, soit madame Dominique Chabot. Le conseil est donc invité, sur la base de cette recommandation, à procéder à la nomination de madame Chabot.

Le secrétaire général transmettra des informations sur le parcours professionnel de madame Chabot lors d'une prochaine réunion. Il est convenu de joindre, lorsque des dossiers de nomination seront présentés au conseil, des informations sur le parcours universitaire et/ou professionnel ou encore le curriculum vitae abrégé des personnes recommandées.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5938 concernant la nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche (madame Dominique Chabot); laquelle est jointe en appendice.

## **6.6 Nomination d'étudiants à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais**

Le secrétaire général indique que conformément à l'article 6.1 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* de l'UQO, le conseil d'administration est l'instance qui procède à la nomination des membres de la commission des études, dont les six membres étudiants (article 6.1 d) suivant leur désignation par l'Association générale des étudiants (AGE-UQO), et ce, selon les prérogatives qui sont reconnues à cette association par l'article 32 de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c.A-3.01).

Le 19 juin 2015, et lors de rappels le 13 août, le 28 août, le 22 septembre, le 14 octobre 2015 et le 29 janvier 2016, le secrétaire général faisait parvenir à l'AGE-UQO un courriel qui mentionnait les postes vacants à la commission des études et les invitait à lui

faire parvenir le nom des membres étudiants.

L'AGE-UQO a désigné deux (2) étudiants afin de pourvoir deux sièges à la commission des études. Les étudiants désignés sont madame Justine Ratté et monsieur Danny Caron-St-Pierre, éligibles à y siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée au secrétariat général.

La durée des mandats des membres de la commission des études est de deux (2) ans et ils sont renouvelables.

Le conseil d'administration est donc invité à procéder à cette nomination.

Le secrétaire général informe les membres qu'il a obtenu une rencontre avec l'AGE-UQO. Il a été discuté de moyens à mettre en place pour bonifier le processus d'appels de candidatures d'étudiants pour les différents comités et instances.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5939 concernant la nomination d'étudiants à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (madame Justine Ratté et monsieur Danny Caron-St-Pierre); laquelle est jointe en appendice.

#### **6.7 Nomination d'un (1) professeur à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais**

Le recteur indique que le corps professoral de l'Université a été convoqué conjointement, par le secrétaire général et la présidence du Syndicat des professeurs de l'UQO (SPUQO), à une assemblée générale des professeurs pour la désignation de deux (2) professeurs appelés à pourvoir les postes de deux membres dont le mandat était expiré. Les deux postes à pourvoir sont rattachés aux deux catégories suivantes :

##### À titre de professeur

- Il s'agissait de renouveler ou de remplacer monsieur Christian Calmès dont le premier mandat se terminait le 24 février 2016.

##### À titre de professeur occupant un poste de direction d'enseignement ou de recherche

- Il s'agissait de renouveler ou de remplacer monsieur Jean-François Simard dont le premier mandat se terminait le 24 février 2016.

L'assemblée générale des professeurs, à sa rencontre du 23 février 2016, a désigné la professeure suivante pour siéger à la commission des études à titre de professeure, soit madame Marie Robert (en remplacement de Christian Calmès).

La durée des mandats est de deux (2) ans et ils sont renouvelables.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 389-CA-5940 concernant la nomination d'un professeur à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (madame Marie Robert); laquelle est jointe en appendice.

#### **7.- Période d'information et questions**

Le conseil félicite chaleureusement tous les étudiants figurant parmi la délégation de l'UQO qui a réalisé une performance exceptionnelle lors des Jeux du Commerce 2016 qui se sont tenus du 8 au 10 janvier 2016 à Québec. La délégation a en effet remporté six prix et terminé en troisième position au classement général.

**8.- Dépôt de documents**

- 8.1 *Étude d'impact documentaire du projet de programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat*
- 8.2 *Synthèse de l'évaluation périodique – baccalauréat en psychoéducation du Décanat des études*
- 8.3 *Retrait du poste de responsable de module à Saint-Jérôme*

Un membre invite tous les membres du conseil à lire ce document.

**9.- Prochaine réunion (25 avril 2016)**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 25 avril 2016 à 16 h 30.

**10.- Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par monsieur Shawn Goodman, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 50.

*Original signé par :*

---

Lyse Ricard, présidente  
André J. Roy, secrétaire général